application ; de plus la première semaine de maladie n'est payable que dans le cas où la maladie se prolonge à deux semaines ou plus ; 3o. aucun membre ne peut recevoir de bénéfices sans avoir été visité par deux membres de la Société et que ces visiteurs aient fait rapport ; 4o. un membre perd ses droits aux bénéfices sur preuve par les visiteurs que sa maladie provient d'intempérance ou de mauvaise conduite et aussi lorsque les médecins prouvent que la conduite immorale d'un malade est contraire à sa guérison ; 5o. tout membre qui néglige de payer ses contributions à l'échéance de chaque mois ne peut recevoir de bénéfices qu'après l'expiration du même espace de temps pour lequel il était endetté ; 6o. un membre arrêté de son travail pour cause d'aliénation mentale, ayant droit aux bénéfices, reçoit deux dollars par semaine pendant trois mois ; à l'échéance de cette date la Société pourvoit à le placer dans un asile d'aliénés, et si ses parents s'y opposent la Société ne lui paye plus qu'un dollar par semaine ; 7o. tout membre qui n'a pas payé sa contribution pour la messe de la Fête patronale, sera suspendu pour le même espace de temps qu'il aura négligé de la payer et n'aura pas droit aux bénéfices ; 8o. tout membre qui sera endetté de plus d'un